

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire Pierre-Neveu tenue le mardi 1^{er} octobre 2019, au bureau administratif de la Commission scolaire, situé au 525, rue de la Madone, Mont-Laurier, à compter de 19 h.

Sont présents le président, Normand Bélanger, et les commissaires Christine Bellefleur, Nathalie Dallaire, Claude Jean, Jean-François Lamoureux, Benoit-N. Legault, Marie-Hélène Parent et Nancy Roussel ainsi que la commissaire parent pour le secondaire Isabelle Lajeunesse et la commissaire parent pour les E.H.D.A.A. Pascale Goyette.

Est absent le commissaire Benoît Rondeau.

Est vacant le poste de commissaire parent pour le primaire.

Sont également présentes la directrice générale, M^{me} Julie Bellavance, et la secrétaire générale, M^{me} Jacinthe Fex.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, M. Normand Bélanger, préside la rencontre. La séance est ouverte à 19 h 2.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM

Après la prise des présences, la secrétaire générale, M^{me} Jacinthe Fex, confirme qu'il y a quorum.

3. CC-2019-10-1990 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le commissaire Benoit-N. Legault propose que l'ordre du jour suivant soit adopté :

1. Ouverture de la séance.
2. Vérification du quorum.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Procès-verbal de la séance du 3 septembre 2019 :
 - 4.1 Adoption.
 - 4.2 Suivi.
5. Période de questions et correspondance des élèves.
6. Période de questions du public.
7. Enjeux politiques :
 - 7.1 Motion de remerciements.
 - 7.2 Semaine des directions d'établissement scolaire.
 - 7.3 Semaine des professionnelles et professionnels de l'éducation.
 - 7.4 Nomination d'un membre parent du comité exécutif :
 - 7.4.1 Nomination d'un président d'élection.
 - 7.4.2 Mise en nomination des membres du comité exécutif.
 - 7.4.3 Nomination d'un membre parent du comité exécutif.

8. Sujet relatif à la Direction générale :
 - 8.1 Confirmation à un poste de personnel cadre : Direction adjointe au CFP de Mont-Laurier.
9. Sujet relatif au Service du secrétariat général, du transport et des résidences :
 - 9.1 Désignation du Protecteur de l'élève.
10. Information :
 - 10.1 Rapport de la présidence.
 - 10.2 Rapport du comité exécutif.
 - 10.3 Rapport de délégation ou de représentation.
 - 10.4 Rapport des commissaires parents.
 - 10.5 Rapport de la direction générale.
11. Période de questions du public.
12. Autre affaire.
13. Correspondance.
14. Dépôt de documents :
 - 14.1 Liste des chèques de plus de 15 000 \$.
 - 14.2 Rapport du protecteur de l'élève.
15. Questions et commentaires des commissaires.
16. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 3 SEPTEMBRE 2019

4.1 CC-2019-10-1991 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 3 SEPTEMBRE 2019

La commissaire Nancy Roussel propose que le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 septembre 2019 soit adopté tel qu'expédié par la secrétaire générale, sans que cette dernière soit tenue d'en faire lecture, le tout conformément à la Loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 SUIVI

7.3.3 Mise en nomination des membres du comité exécutif

La commissaire Christine Bellefleur demande de modifier le nom de Benoit-N. Legault pour Nancy Roussel au point de l'acceptation de la mise en candidature.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS ET CORRESPONDANCE DES ÉLÈVES

Il n'y a aucune question ni correspondance des élèves.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Il n'y a aucune question du public.

7. ENJEUX POLITIQUES :

7.1 CC-2019-10-1992 : MOTION DE REMERCIEMENTS À M^{ME} CLAUDINE MILLAIRE

Description de la situation : À l'emploi de la Commission scolaire Pierre-Neveu (CSPN) depuis 1986, M^{me} Claudine Millaire a occupé différents postes dont enseignante de musique, conseillère pédagogique, directrice du Service des ressources éducatives, directrice de l'École Polyvalente Saint-Joseph et, tout récemment, le poste de directrice générale du 1^{er} juillet 2014 jusqu'à la prise de sa retraite le 30 juin 2019. À cette occasion, le conseil des commissaires souhaite lui transmettre toute sa reconnaissance pour son implication et son engagement envers la réussite des élèves, jeunes et adultes, tout au long de sa carrière.

ATTENDU les 33 années de service de M^{me} Claudine Millaire au sein de la CSPN;

ATTENDU l'engagement de M^{me} Millaire envers la réussite des élèves, jeunes et adultes, tout au long de sa carrière;

ATTENDU les résultats exceptionnels obtenus au cours des dernières années et pour lesquels M^{me} Millaire a démontré un grand intérêt;

ATTENDU la grande disponibilité de M^{me} Millaire quant à ses fonctions;

ATTENDU l'implication de M^{me} Millaire envers la persévérance scolaire et la communauté;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Marie-Hélène Parent

DE REMERCIER M^{me} Claudine Millaire pour son leadership dynamique qui a permis un travail d'équipe d'exception pour l'atteinte des objectifs fixés par la CSPN.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2 CC-2019-10-1993 : SEMAINE DES DIRECTIONS D'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE

Description de la situation : La semaine des directions d'établissement scolaire se déroule du 21 au 25 octobre 2019. La Commission scolaire souhaite profiter de cette semaine thématique pour également souligner la contribution de l'ensemble de ses gestionnaires.

ATTENDU QUE la semaine des directions d'établissement scolaire se déroule du 21 au 25 octobre 2019;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Nathalie Dallaire

D'EXPRIMER, au nom du conseil des commissaires de la Commission scolaire Pierre-Neveu, toute notre considération pour la contribution essentielle du personnel de direction des établissements et des gestionnaires à la réussite des élèves jeunes et adultes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.3 CC-2019-10-1994 : SEMAINE DES PROFESSIONNELLES ET PROFESSIONNELS DE L'ÉDUCATION

Description de la situation : La semaine des professionnelles et professionnels de l'éducation se déroule du 18 au 22 novembre 2019.

ATTENDU QUE la semaine des professionnelles et professionnels de l'éducation se déroule du 18 au 22 novembre 2019;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Claude Jean

D'EXPRIMER, au nom du conseil des commissaires de la Commission scolaire Pierre-Neveu, toute notre considération pour le travail qu'elles ou qu'ils accomplissent auprès de nos élèves jeunes et adultes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.4 NOMINATION D'UN MEMBRE PARENT DU COMITÉ EXÉCUTIF :

7.4.1 CC-2019-10-1995 : NOMINATION D'UN PRÉSIDENT D'ÉLECTION

Description de la situation : Suite à la démission d'un commissaire représentant du comité de parents, nous devons procéder à l'élection du membre remplaçant pour la durée du mandat non écoulée. Le mandat des membres du comité exécutif prend fin le 6 novembre 2020. Afin de procéder à l'élection du membre du comité exécutif, un président d'élection devra assurer le bon déroulement des procédures.

VU la *Loi sur l'instruction publique* obligeant la formation d'un comité exécutif;

VU la résolution CC-2018-11-1873 fixant la fin du mandat au 6 novembre 2020;

VU la résolution CC-2019-09-1984 adoptant la procédure d'élection du comité exécutif;

VU le *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du conseil des commissaires* délégrant certains pouvoirs et fonctions au comité exécutif;

ATTENDU l'importance d'assurer le bon déroulement de l'élection des membres du comité exécutif;

ATTENDU QUE le conseil des commissaires a le pouvoir, dans le respect des lois, d'établir ses propres règles de fonctionnement;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Benoit-N. Legault

QUE M^{me} Jacinthe Fex agisse comme présidente d'élection.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.4.2 MISE EN NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF

B. Nomination d'un commissaire représentant le comité de parents

Il est proposé par Benoit-N. Legault qu'Isabelle Lajeunesse soit nommée membre du comité exécutif.

Il est proposé par Nancy Roussel que Pascale Goyette soit nommée membre du comité exécutif.

M^{me} Pascale Goyette accepte.

M^{me} Isabelle Lajeunesse accepte.

La présidente d'élection, M^{me} Jacinthe Fex, nomme Julie Bellavance à titre de scrutatrice et les commissaires procèdent au scrutin.

La présidente d'élection et la scrutatrice dépouillent les votes.

La présidente d'élection déclare M^{me} Isabelle Lajeunesse élue membre du comité exécutif.

7.4.3 CC-2019-10-1996 : NOMINATION D'UN MEMBRE PARENT DU COMITÉ EXÉCUTIF

Description de la situation : Suite à la démission d'un commissaire représentant du comité de parents, nous devons procéder à l'élection d'un membre remplaçant pour la durée du mandat non écoulée. Le mandat des membres du comité exécutif prend fin le 6 novembre 2020. Afin de procéder à l'élection du nouveau membre du comité exécutif, un président d'élection devra assurer le bon déroulement des procédures.

VU l'article 179 de la *Loi sur l'instruction publique* qui oblige l'institution d'un comité exécutif;

VU le *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du conseil des commissaires* délégrant certains pouvoirs et fonctions au comité exécutif;

VU la résolution CC-2018-11-1873 fixant la fin du mandat au 6 novembre 2020;

VU la résolution CC-2019-09-1984 adoptant la procédure d'élection du comité exécutif;

ATTENDU QUE la procédure d'élection des membres du comité exécutif a été appliquée;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Benoit-N. Legault

QUE soit nommée membre du comité exécutif pour la durée non écoulée du mandat, la représentante du comité de parents suivante : M^{me} Isabelle Lajeunesse.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. SUJET RELATIF À LA DIRECTION GÉNÉRALE :

**8.1 CC-2019-10-1997 : CONFIRMATION À UN POSTE DE PERSONNEL CADRE :
DIRECTION ADJOINTE AU CFP DE MONT-LAURIER**

Description de la situation : Monsieur Mario Leduc occupe depuis le 3 octobre 2018 le poste de direction adjointe au Centre de formation professionnelle (CFP) de Mont-Laurier, mais doit être confirmé dans ce poste suite à une évaluation par son supérieur immédiat.

ATTENDU QUE le supérieur immédiat a procédé à l'évaluation de M. Mario Leduc;

ATTENDU une évaluation positive du supérieur immédiat;

ATTENDU la recommandation de la direction générale;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Claude Jean

DE NOMMER M. Mario Leduc au poste de directeur adjoint au Centre de formation professionnelle de Mont-Laurier pour un terme indéfini.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. SUJET RELATIF AU SERVICE DU SecrÉTARIAT GÉNÉRAL, DU TRANSPORT ET DES RÉSIDENCES :

9.1 CC-2019-10-1998 : DÉSIGNATION DU PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE

Description de la situation : L'article 220.2 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit qu'un plaignant qui est insatisfait de l'examen de sa plainte peut s'adresser à un protecteur de l'élève dans le cadre de la procédure d'examen des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents. Le protecteur de l'élève est désigné par la Commission scolaire, après consultation du comité de parents et sur la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique. Le *Règlement sur la procédure d'examen des plaintes établie par une commission scolaire* de la *Loi sur l'instruction publique* établit certaines règles concernant le protecteur de l'élève dont celle prévoyant sa désignation par le conseil des commissaires pour un mandat qui ne peut être inférieur à trois (3) ans. Pour faire suite à la démission du protecteur de l'élève ayant pris effet le 30 juin 2019, il est nécessaire de procéder à la désignation d'un nouveau protecteur de l'élève.

VU l'article 220.2 de la *Loi sur l'instruction publique*;

VU le *Règlement sur la procédure d'examen des plaintes établie par une commission scolaire* de la *Loi sur l'instruction publique*;

VU le *Règlement sur la procédure d'examen des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents* (DG-2010-01);

ATTENDU la démission du protecteur de l'élève ayant pris effet le 30 juin 2019;

VU la nouvelle entente de partenariat signée entre la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais, la Commission scolaire des Haut-Bois-de-l'Outaouais, la Commission scolaire des Draveurs, la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées et la Commission scolaire Pierre-Neveu (CC-2019-06-1953);

ATTENDU QUE le comité de sélection s'est réuni le 21 juin 2019;

VU la consultation du comité de parents conformément à l'article 220.2 de la *Loi sur l'instruction publique*;

VU la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique conformément à l'article 220.2 de la *Loi sur l'instruction publique*;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Christine Bellefleur

DE DÉSIGNER Janik Sunstrum à titre de Protecteur de l'élève pour la période du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. INFORMATION :

10.1 Rapport de la présidence

Le président, M. Normand Bélanger, présente son rapport.

10.2 Rapport du comité exécutif

Le procès-verbal du comité exécutif ayant eu lieu le 17 septembre 2019 est déposé.

10.3 Rapport de délégation ou de représentation

Il n'y a aucun rapport de délégation ou de représentation.

10.4 Rapport des commissaires parents

La commissaire parent pour le secondaire, M^{me} Isabelle Lajeunesse résume la rencontre du comité de parents ayant eu lieu le 18 septembre 2019.

10.5 Rapport de la direction générale

La directrice générale, M^{me} Julie Bellavance, présente son rapport.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Il n'y a aucune question du public.

12. AUTRE AFFAIRE

Il n'y a aucune autre affaire.

13. CORRESPONDANCE

Il n'y a aucune correspondance.

14. DÉPÔT DE DOCUMENTS :

14.1 Liste des chèques de plus de 15 000 \$

La liste des chèques de plus de 15 000 \$ pour la période du 16 août au 15 septembre 2019 est déposée.

14.2 Rapport du protecteur de l'élève

Le rapport du protecteur de l'élève pour l'année 2018-2019 est déposé.

15. QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES COMMISSAIRES

La commissaire Nancy Roussel se questionne sur le taux de fréquentation des élèves.

La commissaire Christine Bellefleur s'informe sur le comité vert de la CSPN.

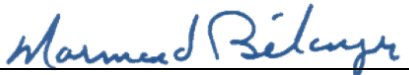
Les membres discutent de la marche pour le climat ayant eu lieu le 27 septembre.

Le président, M. Normand Bélanger, informe les membres sur le dossier de la maternelle 4 ans.

16. CC-2019-10-1999 : LEVÉE DE LA SÉANCE

La commissaire Nancy Roussel propose la levée de la séance, il est 20 h 37.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Normand Bélanger, président



Jacinthe Fex, secrétaire générale